

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2026

DE-005-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 10
Nombre de membres
présents 08
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 08

Date de la convocation
16/02/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, LEVY Claude, PAUCHON Robert, LE MAGADURE Antoine, BUMAT Vincent

Absents excusés représentés :

Absents excusés : LORIDON Pablito; FLEURY Simon;

Mme Nelly BETEILLE a été désignée secrétaire de séance.

CCBD – Rapport d'activités 2024

Le Maire informe que la CCBD a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, où l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de la Communauté des Communes Buech Dévoluy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Bon pour extrait certifié conforme.

A voté contre : 0
Abstention : 1 (Robert PAUCHON)
Ont voté pour : 7

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260220-DE005-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

Le Maire



M. PONS